



Éditorial



Michel VILBOIS
Préfet de la Haute-Saône

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État en Haute-Saône pour l'année 2022. Cette publication est un rendez-vous traditionnel d'information des élus et des citoyens dans le but de mieux faire connaître les actions que l'État conduit, chaque jour, pour l'intérêt général.

L'année 2022 a été marquée par le retour de la guerre en Europe et ses conséquences pour nos concitoyens. De manière très concrète et très rapide, l'État a mis en place des mesures d'aides aux personnes : bouclier tarifaire, chèque énergie, chèque inflation, remise carburant... qui ont permis d'amortir les conséquences économiques de la guerre. Les entreprises et les collectivités ont également été aidées de manière significative. C'est la marque d'un État solidaire, qui adapte son intervention pour faire face aux crises.

Par ailleurs la situation que nous connaissons sur le plan énergétique nécessite dès maintenant de repenser nos modes de consommation à domicile, dans les services publics comme dans les entreprises. La sobriété énergétique est en effet une responsabilité collective dans laquelle chacun a un rôle à jouer.

Notre territoire, comme les autres, est aussi profondément touché par les conséquences du réchauffement climatique. Face à ce défi, il est nécessaire d'accélérer la transition écologique dans des domaines très concrets : rénovation énergétique des bâtiments publics, reconquête des friches industrielles, développement des énergies renouvelables...

Au coeur de ce réchauffement, les sécheresses consécutives auxquelles le département a été confronté depuis 2018 et cette année encore, illustrent la vulnérabilité grandissante de notre territoire. Les prévisions du changement climatique impactant tant la disponibilité de la ressource en eau que sa qualité, ne nous laissent guère le choix sur l'urgence à agir.

Face à ces défis majeurs, les actions engagées en Haute-Saône montrent la volonté des partenaires publics et privés d'adopter une démarche écoresponsable et durable, accompagnée par les services de l'État.

Bonne lecture.

Sommaire

I - L'action de l'État en faveur des personnes et des entreprises.....	p.1
II - L'accompagnement des collectivités territoriales.....	p.8
III - La transition écologique et énergétique.....	p.16
IV - La jeunesse.....	p.22
V - La sécurité des citoyens.....	p.27
VI - La citoyenneté.....	p.36
VII - Les chiffres clés.....	p.42



I- L'action de l'État en faveur des personnes et des particuliers



LES AIDES AUX PARTICULIERS

LA PRIME CARBURANT

L'État a financé une remise à la pompe de 15 centimes par litre HT (soit 18 centimes TTC) entre le 1^{er} avril et le 31 août 2022. Cette remise est passée ensuite à 30 centimes avant d'être ramenée à 10 centimes à partir du 1^{er} novembre.

Le montant économisé par les ménages haut-saonais est estimé à plus de **44 M €** sur 2022.



LE BOUCLIER TARIFAIRE

À compter du 1^{er} février 2022, la loi de finances a instauré un bouclier tarifaire permettant de geler le prix du gaz et de plafonner la hausse du prix de l'électricité à 4 %.

Ces mesures ont permis de faire économiser aux ménages haut-saonais plus de **38 M €** sur 2022.

LES AIDES AUX PARTICULIERS



LE CHÈQUE ÉNERGIE

Le chèque permet aux ménages aux revenus modestes de payer des factures d'énergie de leur logement ou de leurs travaux de rénovation énergétique. Le montant moyen de ce chèque s'élève à 150 € en moyenne, et peut atteindre 277 € selon les revenus et la composition du ménage.

20 672 bénéficiaires haut-saônois ont été recensés en 2022 pour un montant total de 2 832 064 €.

MA PRIME RÉNOV'

Dans le cadre du plan de résilience, le dispositif est renforcé. Pour encourager le recours aux énergies renouvelables et réduire la dépendance des ménages au gaz et au fioul, les forfaits destinés à l'installation de certains équipements de chauffage peuvent être majorés de 1 000 € pour les ménages éligibles.

4 452 projets ont été financés en Haute-Saône en 2022 pour un montant total de 22 351 254 €.



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux rénover mon habitat

LES AIDES AUX ENTREPRISES

Différentes mesures de soutien aux entreprises suite à la crise ukrainienne et à l'inflation ont été mises en place en 2022 :

LE PLAN RÉSILIENCE

Un plan national d'aides aux entreprises a été mis en place au cours de l'année 2022. Ce dispositif comprend notamment une aide « gaz naturel et électricité » ainsi qu'une aide « travaux publics ».

Cette aide est destinée aux entreprises pour lesquelles le montant des achats de gaz et/ou électricité atteignait au moins 3 % de leur chiffre d'affaires en 2021 et avait subi un doublement du prix du gaz et/ou de l'électricité par rapport à la moyenne du prix sur l'année 2021.

Également mise en place pour atténuer les conséquences économiques et financières de la guerre en Ukraine, l'aide « travaux publics » a instauré un régime spécifique à destination des petites et moyennes entreprises des travaux publics.

43 dossiers "Aide Guichet Gaz/Electricité" ont été déposés par des entreprises de Haute-Saône

L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Dans le contexte de crise sanitaire puis de crise ukrainienne, l'État a encore mobilisé fortement le dispositif d'activité partielle pour favoriser le maintien dans l'emploi des salariés. Ce dispositif n'a cessé d'évoluer pour s'adapter à la crise avec le maintien de taux plus protecteurs pour les secteurs les plus impactés ou pour les employeurs de salariés se trouvant dans l'impossibilité de continuer à travailler (gardes d'enfants et personnes vulnérables).

- **173 592** heures indemnisées, soit **1,6 M €** versés aux entreprises
- **300** demandes d'autorisations préalables reçues par la DDETSPP*
- **181** établissements bénéficiaires de l'activité partielle
- **1 848** salariés concernés

* La direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

LES AIDES AUX ENTREPRISES

LE FONDS DE SOLIDARITÉ

Le fonds de solidarité (FDS) a été mis en place pour aider les entreprises à faire face aux conséquences économiques du COVID et des restrictions engendrées. Selon leur domaine d'activité et leur situation, les entreprises ont encore pu bénéficier du FDS au titre des mois de janvier et février 2022.

Ce fonds a profité à
4 630 entreprises
pour **59 M €**



FOCUS SUR

PLANTONS DES HAIES

Appel à projets "Plantons des haies" :

39 lauréats pour 356 570 €

Accompagnement des projets :

2 structures ont obtenu 41 965 €



Le plan « France 2030 », doté de 54 Mds € déployés sur 5 ans, poursuit deux ambitions fortes :

- développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir pour mieux préparer la France à la concurrence internationale ;
- décarboner l'industrie afin d'être moins tributaire des énergies fossiles.

En 2022, trois premiers lauréats ont été sélectionnés en Haute-Saône, sur les thématiques suivante :

COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR

Le lycée agricole de Vesoul a reçu 197 568 € pour réaliser une étude prospective sur les enjeux relatifs aux emplois, métiers et compétences de la filière agroéquipement, à l'échelle nationale.



INDUSTRIALISATION DE PRODUITS ET SYSTÈMES CONSTRUCTIFS BOIS

Knauf Fibre, entreprise spécialisée dans les solutions d'isolation phonique et thermique au service des professionnels a reçu 403 339 € de subvention et 268 893 € d'avances remboursables



DIVERSIFICATION DES SOUS-TRAITANTS AUTOMOBILE

Mecaforming, fabricant de pièces et d'outillage industriel. Son projet SODEMOT MF est lauréat du dispositif pour 759 000 €.



LES AIDES AUX ENTREPRISES

LES AIDES AGRICOLES

1800 exploitants agricoles ont déposé des dossiers instruit par la Direction Départementales des Territoires. Cela représente près de **80 M €** annuels d'aides attribuées.

Ces aides ont pour objet :

- la modernisation des bâtiments,
- l'investissement dans des équipements plus performants en matière d'énergie et d'utilisation d'intrants,
- et la diversification des exploitations agricoles.

204 dossiers ont été financés à ce titre, pour 4,7 millions d'euros de subventions.

51 dossiers d'installation de jeunes agriculteurs ont été instruits, participant ainsi au renouvellement des générations. Plus de la moitié des bénéficiaires sont des femmes.

L'État a également soutenu les exploitations dans les crises conjoncturelles majeures de 2022 à savoir la guerre en Ukraine et les aléas climatiques. Avec le dégrèvement de la Taxe sur le Foncier Non bati (TFNB) à hauteur de **813 k €** lié à la sécheresse.

De plus des dispositifs d'urgences ont été mis en place :

- 2 M€ pour l'alimentation animale
- 400 000 € pour la filière porcine
- 230 000 € d'aide d'urgence grêle
- des aides énergie
- et prise en charge de cotisations sociales auprès de la MSA



VISITE DU GAEC
DE LA BUTTE



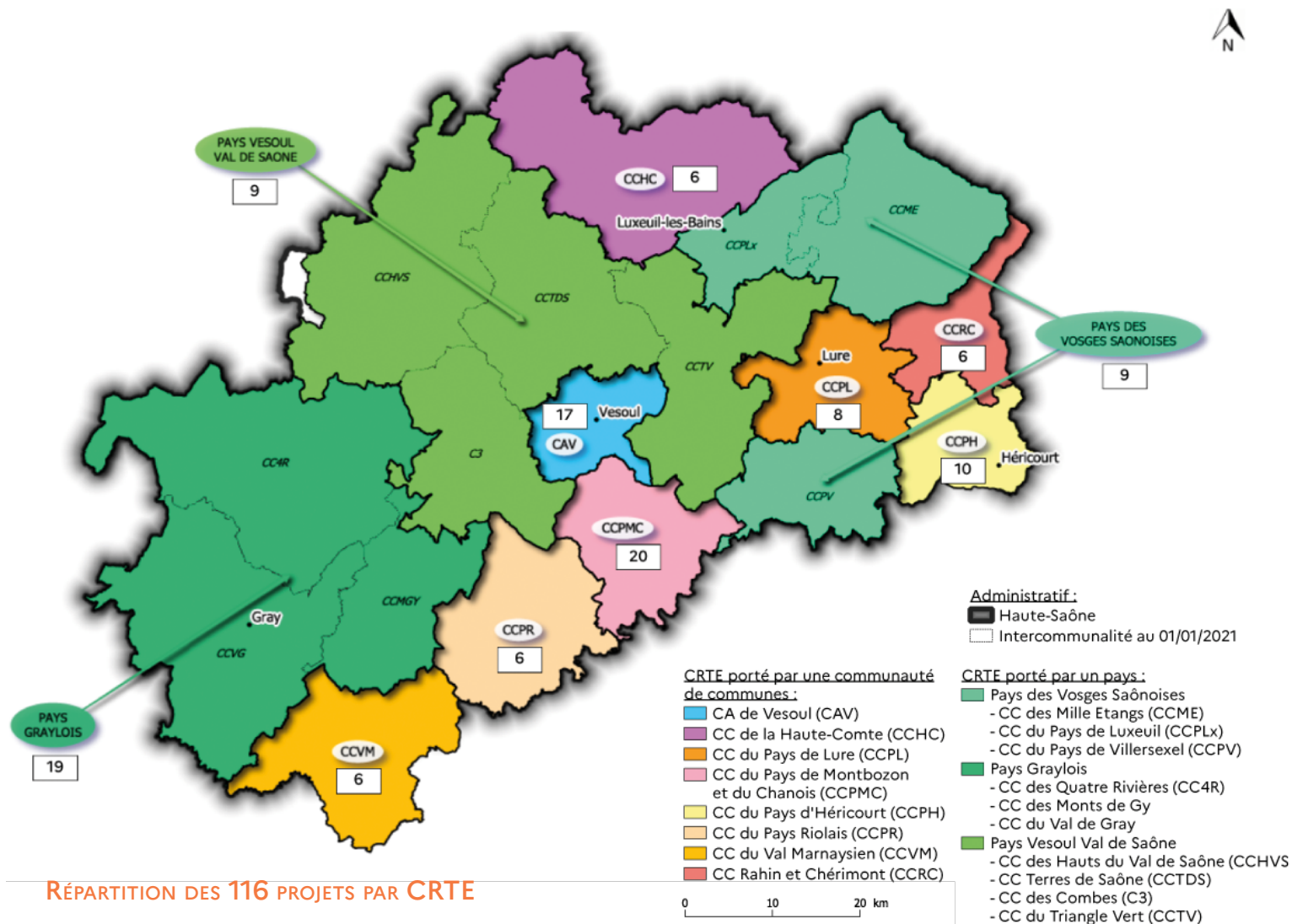
II- L'accompagnement des collectivités territoriales



FOCUS : LES CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Les contrats de relance et transition écologique (CRTE) sont la traduction de l'ambition d'un projet de territoire. La transition écologique et la cohésion territoriale constituent la colonne vertébrale de ces contrats, qui s'appuient sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux.

11 CRTE ont été signés en Haute Saône avec pour chaque CRTE une convention financière signée en 2022 recensant 116 projets, tous financés au titre de la DETR, DSIL ou FNADT. Le montant global de subvention pour 2022 consacré aux projets CRTE est de **10,6 M €** :



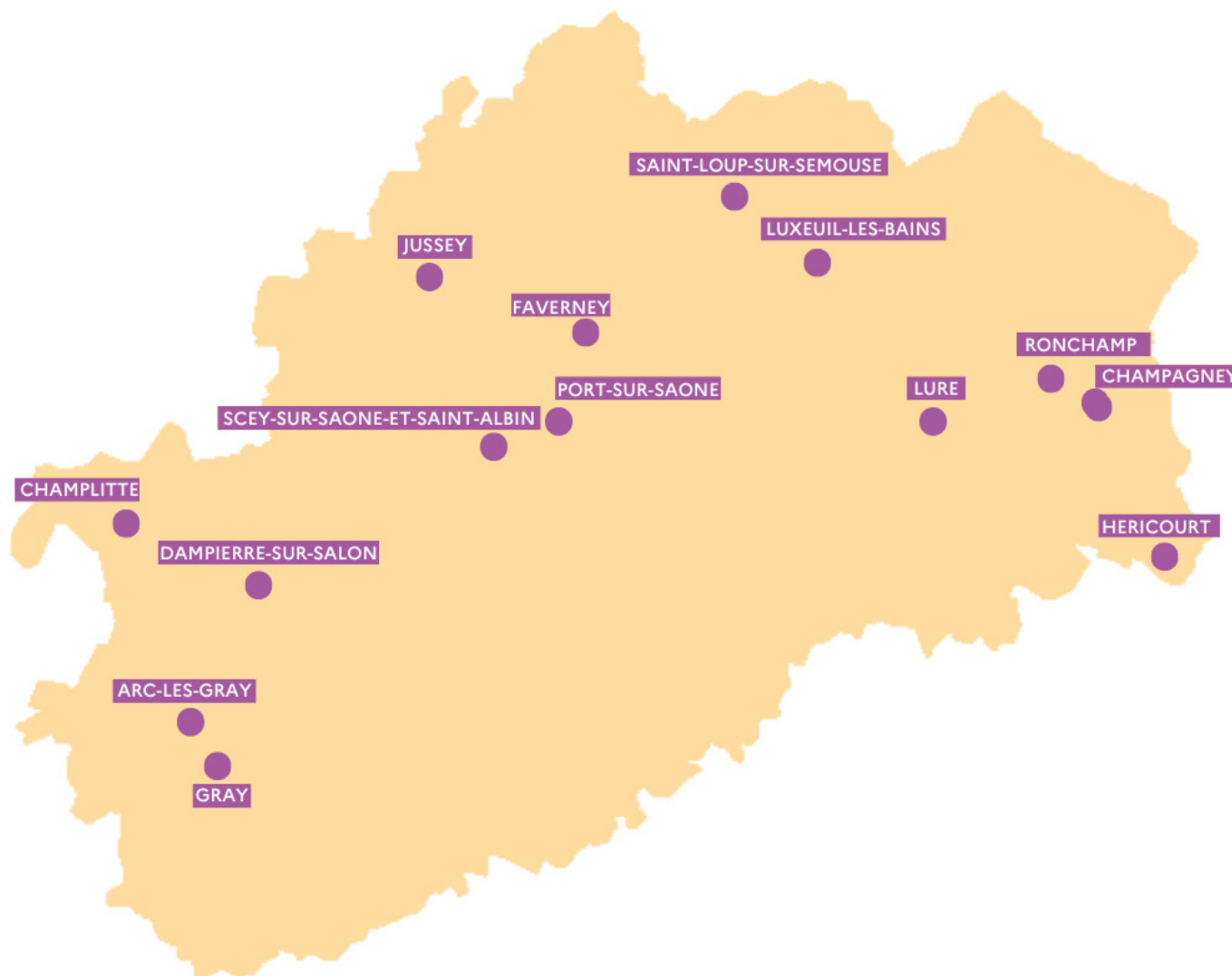
DES CONTRACTUALISATIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD), est le premier programme d'envergure initié par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Les conventions d'adhésion, pour 14 « Petites villes de demain » au sein de 10 intercommunalités de Haute-Saône, ont été signées :

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration de projets de territoire notamment en terme d'identification des enjeux à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale et de renforcer l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé... en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires.

Dans un deuxième temps, il s'agit de les décliner en orientations stratégiques et enfin en plans d'actions en vue de finaliser la convention dite d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).



CARTE DES PETITES VILLES DE DEMAIN
EN HAUTE-SAÔNE 2022

LES AIDES AUX COLLECTIVITÉS

557 COLLECTIVITÉS AIDÉES POUR LEURS PROJETS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FONCTIONNEMENT

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

La DSIL est un fonds régional avec une enveloppe départementalisée. Seules les communes et communautés de communes et communautés d'agglomération sont éligibles à cette dotation.

Pour 2023, l'enveloppe de DSIL pour le département de la Haute-Saône est de 2 328 249 €.

En 2022, 67 dossiers ont été subventionnés, pour un montant de 2 957 427 € représentant près de 10,5 millions de travaux.

73 paiements ont été réalisés en 2022 pour 2 535 755 €.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

+ de 100 M € attribués en 2022

Globalement, la DGF en Haute-Saône (communes + intercommunalités + Conseil Départemental) a évolué de 0,78 % entre 2021 et 2022.

AUTRES DOTATIONS :

En 2022 il a été versé 98 M € répartis sur 27 dotations différentes, notamment la dotation pour la protection de la biodiversité et des aménités rurales qui a bénéficié à 63 communes et le Fonds Innovation et Transformation Numérique (FITN) qui a bénéficié 56 collectivités pour 300 610 €.

LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

L'enveloppe 2022 s'élève à 14 829 362 € . Elle a augmenté de 52,82 % depuis 2016. 249 dossiers ont été retenus en 2022, consommant l'intégralité de l'enveloppe. Le montant moyen de subvention alloué par dossier est de 59 555 €.

La part des paiements 2022 (CP) représente 394 paiements pour 10 749 589€.

FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

Il s'agit d'un fonds régional réparti en plusieurs enveloppes (Contrat de plan, reconversion des sites de défense [CRSD], Massif des Vosges, Plan Avenir Montagne, Maison France Services).

Pour 2022, 46 dossiers ont été retenus pour un montant global de 1 968 190 € contre 2 334 045 € en 2021.

22 paiements ont été réalisés en 2022 pour 866 352 €.

LES AIDES AUX COLLECTIVITÉS

LE FILET DE SÉCURITÉ

Destiné aux communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et mis en place pendant l'été 2022, ce dispositif permet à des collectivités en difficulté de bénéficier d'un soutien de l'État pour faire face à l'augmentation de certaines dépenses, à hauteur de :

- 50 % de la hausse des dépenses constatées en 2022 au titre de la revalorisation du point d'indice,
- 70 % des hausses de dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achat de produits alimentaires constatées en 2022.

Pour accompagner dès 2022 les collectivités les plus en difficulté, un mécanisme d'acompte pouvant atteindre 50 % de la dotation prévue a été déployé.

En 2022, 30 collectivités ont demandé et obtenu un acompte pour un montant total de 286 489 €.



LES AIDES AUX COMMUNES FORESTIÈRES

Les effets de la crise des scolytes ont fragilisé les collectivités du département fortement dépendantes à la ressource forestière.

Dans ce contexte, le Gouvernement a déployé un dispositif de soutien adapté aux spécificités de chaque territoire.

En Haute-Saône, un montant de 186 103 € a été accordé à 18 communes.

LES SERVICES AU PUBLIC

L'AGENDA RURAL

L'agenda rural est un plan d'actions lancé en 2021, pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité des territoires ruraux. Un travail de concertation entre les services de l'État et les élus a permis d'identifier 46 mesures pour répondre aux besoins spécifiques de la Haute-Saône.

Les mesures sélectionnées interviennent sur de nombreuses thématiques:

Soins : deux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ont été déployées en 2022 à Vesoul et à Lure afin de garantir la prise en charge de soins non programmés.

Éducation : l'ensemble des collèges ruraux du département sont désormais encordés au dispositif « cordées de la réussite » afin de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves.

Finances publiques : le dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) permettant aux entreprises situées ou qui souhaitent s'implanter dans une ZRR de bénéficier d'exonérations d'impôts a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2023.

Proximité : depuis 2022, le préfet et ses représentants vont à la rencontre des habitants dans le cadre de permanences organisées chaque trimestre dans les 23 Espaces France Services du département. En outre, la gendarmerie nationale organise régulièrement des permanences à la rencontre des Hauts-Saônois dans 7 Espaces France Services du département.

Insertion professionnelle : 1 562 jeunes ont été accueillis pour la première fois en Mission Locale dans le département en 2022, dont 565 résidant en zone de revitalisation rurale.

Jeunesse et Sports : en 2022, l'État a versé 222 519 € de subventions aux associations à travers le fonds pour le développement de la vie associative et 356 000 € de l'Agence nationale du sport pour financer des équipements sportifs dans le département.



LES SERVICES AU PUBLIC

LE NUMÉRIQUE

Téléphonie mobile

Depuis 2018, l'État et le Conseil départemental se sont engagés, à travers l'accord historique « New Deal mobile » avec les 4 principaux opérateurs mobiles, à généraliser la couverture de qualité sur le territoire.

En 2022, les communes de Demangevelle, Adolans-et-le-Val-de-Bithaine, Ovanches, Venisey, Jasney, Vauconcourt-Nervezain, Montcey et Aillevillers-et-Lyaumont (La Chaudeau) ont été retenues pour bénéficier du dispositif de « couverture ciblée » des zones blanches.



FRANCE SERVICES

Au cours de l'année 2022, sept « France Services » situées à Champlitte, Vauvillers, Marnay, Gy, Pesmes, Villersexel et Vesoul ont été labellisées. Deux sont situées en quartier politique de la ville (Gray et Vesoul).

5 projets sont en cours : Dampierre-sur-salon, Lure, Luxeuil-les-Bains, Héricourt et Ronchamp.

Outre les neuf partenaires nationaux (le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, la Direction Départementale des Finances Publiques, La Poste, la Mutualité Sociale Agricole, Pôle Emploi, la CARSAT, la CPAM et la CAF), les services locaux sont de plus en plus nombreux à coopérer. Les plus représentés sont les Missions Locales, les Points Information Jeunesse, le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles, le conciliateur de justice.

L'un des enjeux consiste dorénavant à densifier le réseau par la création d'antennes et de « France Services » multi-sites. L'antenne de Quers existe déjà à Noroy-le-Bourg et projet est en cours à Plancher-les-Mines.

L'animation du réseau est également une priorité. Différentes initiatives ont été prises en ce sens, un animateur départemental de terrain a été recruté.

LES SERVICES AU PUBLIC



VISITE ESPACE FRANCE SERVICES
DE GY

FRANCE SERVICES : UN TERRITOIRE ENTIÈREMENT COUVERT



23 structures labellisées France Services dont 7 en 2022
23 308 usagers reçus en 2022
(9 583 en 2020)
Taux de satisfaction des usagers:
91,7 %



III- La transition écologique et énergétique



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LA RESSOURCE EN EAU

La ressource en eau n'est pas inépuisable, afin de la préserver il faut prendre en compte certains éléments : les conséquences du changement climatique sur nos ressources, l'évolution des besoins (consommations humaine, agricole et industrielle) et la préservation de l'eau en milieu naturel.

Un décret de juillet 2021, un arrêté national et un cadrage au niveau du bassin RMC ont amené à prendre des arrêtés cadres « sécheresse », respectivement, le 20 mai 2022 pour la zone d'alerte interdépartementale de l'axe Saône et le 31 mai pour le reste du département.

En 2022, les premières mesures de restriction des usages de l'eau ont été mises en place dès le 17 juin. Le plus haut niveau de crise a été atteint le 5 août et la sortie de crise s'est amorcée par paliers à compter du 26 septembre pour s'étaler jusqu'au 13 décembre.

En matière d'alimentation en eau potable, 81 communes ont été impactées par la sécheresse (proportions similaires en 2018, 2019 et 2020), desservant environ **29 000 habitants**, soit un peu plus de 12 % de la population départementale.

Des records ont été atteints :

- humidité des sols au plus bas niveau historique en mars puis en août ;
- température moyenne sur la période estivale : 2° plus forte depuis 1947 ;
- cumul de pluies sur la période de référence (septembre 2021/ septembre 2022) : **déficit de 30 % soit la 4^{ème} année la plus faible en cumul depuis 1959 ;**
- 4^{ème} saison de recharge des nappes la plus sèche depuis 1959.

Avec 29 captages prioritaires au titre du SDAGE 2022-2027, la Haute-Saône doit restaurer la qualité de l'eau potable à la source en limitant l'utilisation de traitements avant sa distribution. Les traitements extrêmement coûteux ne protègent pas les ressources en eau et ne peuvent pas représenter une solution durable.

L'État s'engage avec ses services et ses opérateurs à accompagner le territoire vers une gestion résiliente de la ressource en eau : accompagnement technique, réglementaire et financier (DETR) sur les opérations relatives à l'eau potable, en co-financement (conseil départemental de la Haute-Saône - l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse).

Enfin, la prise de la **compétence «eau – assainissement »** par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à l'échéance du 1er janvier 2026 constitue un objectif à atteindre, qui nécessite d'engager rapidement les réflexions sur les 12 territoires qui n'ont pas encore la compétence.



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

BILAN DE LA QUALITÉ DE L'EAU

En Haute-Saône, l'alimentation en eau potable est assurée par plus de 380 unités de distribution, souvent de petite taille

Plus de 3 000 prélèvements et analyses d'eau destinée à la consommation humaine ont été réalisés à la demande de l'ARS sur l'ensemble des réseaux afin de contrôler la bonne qualité de l'eau en complément des auto-contrôles des collectivités. Ces analyses ont conduit à restreindre les usages de l'eau pendant une partie de l'année sur 27 réseaux..

Depuis 2018, l'ARS a complété la liste des pesticides recherchés dans l'eau destinée à la consommation humaine avec une liste de nombreux métabolites, produits de dégradation et de réaction.

En 2022, 4 unités de distribution de l'eau disposaient d'une eau pouvant présenter une teneur excessive en pesticides et/ou métabolites pertinents de façon ponctuelle ou récurrente.

Protection des captages :
une progression lente mais continue

L'action de l'ARS porte également sur la protection des captages d'eau des collectivités, dont la progression est lente mais continue. À l'échelle départementale, fin 2022, près de 79 % des captages bénéficient ainsi de périmètres de protection déclarés d'utilité publique, 73 % de la population est ainsi desservie par une eau provenant d'un captage protégé. Un pourcentage en progrès de plus de 6 points en 7 ans.

FOCUS : LES ASSISES DE L'EAU

Le 26 novembre 2022 l'État a participé aux Assises de l'Eau en présence de nombreux élus, avec pour objectif de réfléchir à des stratégies de sécurisation de l'alimentation en eau et à améliorer la gouvernance de l'eau.



LES ASSISES DE L'EAU

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PHOTOVOLTAÏQUE

Le développement du photovoltaïque est soutenu au niveau national, notamment dans le cadre des appels d'offre de la Commission de régulation de l'énergie.

Au niveau Bourgogne-Franche-Comté, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires vise un objectif de développement du photovoltaïque à hauteur de 3 800 MW à l'horizon 2030.

S'agissant des parcs de panneaux photovoltaïques au sol, les terrains dégradés sont à privilégier.

Chaque projet fait l'objet d'une vérification et d'une parfaite prise en considération des enjeux agricoles et environnementaux, en lien avec la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) réunissant représentants des agriculteurs, forestiers et associations agréées de protection de l'environnement.

En 2022, ce sont 4 projets qui ont été autorisés :

CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : 8,26 ha pour une puissance de 3 MWc

PONT-SUR-L'OGNON : 17,51 ha pour une puissance de 5 MWc

PASSAVANT-LA-ROCHÈRE : 5,01 ha pour une puissance de 2,3 MWc

MOIMAY ET MARAST : 22,65 ha pour une puissance de 9,67 MWc



ÉOLIEN

Au 31 décembre 2022, la puissance totale des **deux parcs éoliens** en fonctionnement en Haute-Saône est de **44,4 MW pour 17 mâts**.

En 2022 : **10 nouveaux mâts** autorisés pour une puissance de **43,5 MW**.

12 mâts (41,75 MW) ont fait l'objet d'une décision de rejet ou de refus.

LA FORÊT

L'AIDE AU REBOISEMENT

France Relance Forêt : **200 M €** ont été budgétés en 2021 pour la forêt française sous forme d'aide à la reconstitution représentant **80 %** des dépenses de plantation et d'entretien forfaitisées sur 4 ans. Après deux années de fonctionnement, **156 dossiers** ont été instruits sur le département.

5,4 M € d'aides de l'État ont été engagés, correspondant à **1 165 hectares** de forêt reconstituée (916 ha en forêts privées, 249 ha en forêts communales).

Les plantations aidées viennent en remplacement de forêts dépérissantes (épicéas scolytés ou frênes chalarosés), pour une meilleure adaptation au changement climatique. Les essences sont choisies après diagnostic des parcelles à reboiser. Ce dispositif sera renouvelé en 2023 via France 2030.

Volet dessertes forestières :

7 dossiers aidés pour 0,3 M € d'investissements (taux de subvention de 40 ou 50 % sur fonds européen FEADER, avec cofinancement État ou département).



PROXYGÈNE

Proxygène est un outil partenarial en faveur de l'insertion socio-professionnelle des Haut-Saônois en permettant de rapprocher les demandeurs d'emploi des offres existantes grâce à la mise en valeur des aides et dispositifs mobilité sur le territoire.

Une enveloppe de **150 000 €** a été proposée à 35 départements, totalement dépourvus de plateforme de mobilité, dont la Haute-Saône. Un projet proposé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Bourgogne-Franche-Comté a été retenu et a bénéficié de l'enveloppe départementale de **143 500 €** fin 2021. Une nouvelle enveloppe de **120 000 €** a été accordée fin 2022.

Ce projet regroupe trois volets:

1. Mise en ligne de la plateforme Proxygène depuis juin 2022, qui recense les aides et initiatives à la mobilité ;
2. Appui aux employeurs pour développer le covoiturage domicile-travail ;
3. Accompagnement technique, mise en relation de porteurs de projets et valorisation d'initiatives locales.



LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

À l'automne 2022, des instructions régionales et nationales sont venues appuyer la volonté d'exemplarité de l'État en termes de sobriété énergétique. Il convient désormais de décliner les actions pour un service public écoresponsable, au quotidien.

L'administration de l'État en Haute-Saône s'était saisie en amont de la question, notamment en répondant à des appels à projets dans le cadre du plan de relance et du plan de résilience.

Cela a permis des avancées très concrètes : nouvelles chaudières gaz à condensation avec régulateurs pour la préfecture et la DDT, relamping en LED en intégralité de la préfecture et de la DDT (déjà partiel en DDETSPP), remplacement des vannes thermostatiques en préfecture, audits énergétiques en cours de finalisation à la préfecture et à la DDETSPP.

Les commandes de nouveaux véhicules privilégient les véhicules électriques ou hybrides, tandis que le parc de bornes de recharge est en cours de renforcement. Des consignes de chauffage limité ont été appliquées au cours de l'hiver dans les bureaux.

Enfin, un plan départemental de sobriété est en cours de déploiement. Il renforce ainsi la sensibilisation des agents du périmètre ATE sur ce sujet. Les chiffres :

- 19°C maximum dans les bureaux en période de chauffe
- Une baisse de 20 % de consommation énergétique (gaz et électricité) constatée en janvier 2023, par rapport à janvier 2022.



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
&
SES JARDINS



IV- JEUNESSE

LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

Le département de la Haute-Saône expérimente le nouveau dispositif des territoires éducatifs ruraux (TER).

Les élèves des écoles rurales réussissent bien, au moins jusqu'à la fin du collège. Pourtant, leurs choix d'orientation et leurs parcours scolaires sont moins ambitieux qu'en milieu urbain ou périurbain. Les écarts observés s'expliquent notamment par l'éloignement de l'offre de formation et des possibilités moins nombreuses de poursuite d'études ou d'emplois.

Pour répondre à ces enjeux, le dispositif des TER vise à renforcer la cohérence et la continuité de la prise en charge pédagogique et éducative des enfants et des jeunes sur tous leurs temps de vie, en s'appuyant sur les ressources de chaque territoire.

Engagée dans l'expérimentation nationale des TER, la DSDEN de la Haute-Saône a implanté en 2022 deux territoires éducatifs ruraux. Dimensionnés à l'échelle d'un bassin de vie, ces deux TER réunissent les collèges de Saint-Loup-sur-Semouse et de Jussey et leurs écoles de rattachement (respectivement 700 et 990 élèves).

Les projets des TER visent à consolider la persévérance scolaire, à développer des stratégies d'orientation ambitieuses, à amplifier l'ouverture internationale, à diffuser le sport, les arts et la culture, à sensibiliser au développement durable ou encore à consolider les compétences numériques. Des actions spécifiques à chacun des TER, financées à hauteur de 30 000 € par l'État, ont en outre été conduites

Les TER ont permis un renforcement des collaborations entre les établissements, les services de l'État, l'ARS, la CAF, les acteurs locaux (collectivités, associations, monde économique). Cette logique de mise en réseau garantit une éducation globale aux élèves ruraux et leur offre un pouvoir d'agir sur leur avenir.



LE PROGRAMME PHARE

Un programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Programme généralisé dans toutes les écoles à la rentrée 2022, le plan PHARE de prévention du harcèlement entre élèves vise trois objectifs : éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement, former une communauté protectrice et intervenir efficacement.

Des équipes ressources, constituées dans chaque circonscription de conseillers pédagogiques, d'enseignants, de directeurs, de membres des RASED... ont participé à des formations académiques pour le repérage et le traitement des situations.

Tous les directeurs d'école ont par ailleurs participé à un module de formation de 3 heures sur la thématique du harcèlement et du programme « PHARE ».

Le prix « non au Harcèlement », l'un des temps forts du programme, avec le soutien de la Mutuelle Assurance de l'Éducation (MAE), donne la parole aux jeunes. En 2022, l'affiche du lycée Colomb de Lure a reçu le prix national dans la catégorie « meilleure affiche lycée ».



AFFICHE
« NON AU HARCÈLEMENT »

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SUR MINEURS

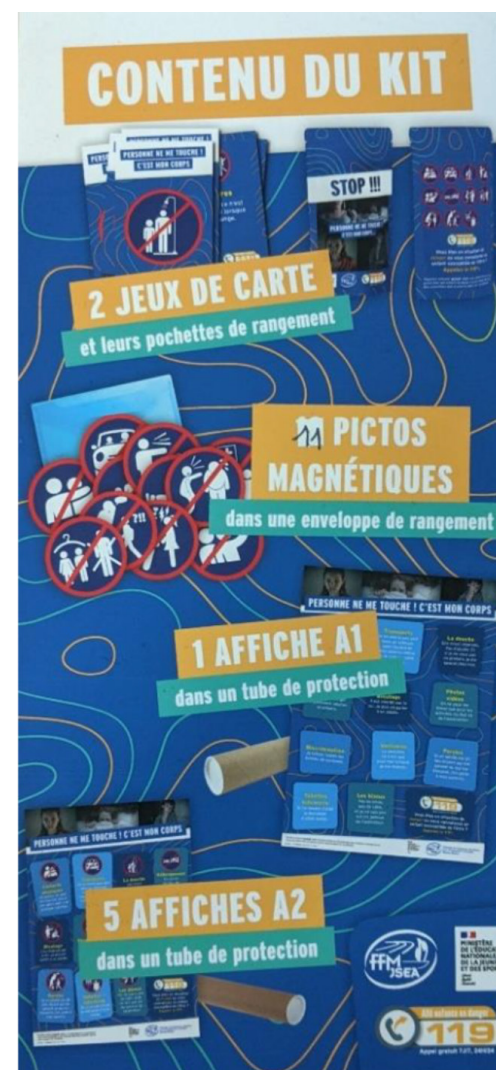
Un kit de prévention innovant pour lutter contre les violences sur mineurs.

Depuis l'année 2000, le Comité départemental des médaillés de jeunesse et sports et de l'engagement associatif (CDMJSEA 70) s'investit dans la lutte contre les violences et les incivilités. Un travail autour du fair-play a ainsi été mené à l'occasion de nombreuses manifestations sportives (fédérales et scolaires) ainsi que dans les sections sportives du département.

Accompagné par le service départemental jeunesse et sports de la DSDEN, le CDMJSEA a développé, en partenariat avec l'Union Nationale du Sport Scolaire de la Haute-Saône, un dispositif de prévention et de lutte contre les violences sexuelles en direction des mineurs qui a pris la forme d'un kit composé d'un jeu sérieux et de différents supports de communication.

Progressivement déployé à partir de la rentrée scolaire 2022 dans les écoles et les accueils périscolaires du département, ce kit poursuit plusieurs objectifs :

- aborder le sujet des violences sur mineurs, avec une approche par le jeu pour faciliter les prises de parole des élèves ;
- mieux outiller les élèves sur la manière dont ils peuvent gérer leur relation à l'adulte : être en capacité de dire qu'une situation les met mal à l'aise, s'autoriser à dire à un adulte que ses mots sont dérangeants, comprendre lorsque certains adultes franchissent des limites, savoir dire « non » et en parler, connaître les numéros d'appel d'urgence ;
- libérer la parole des victimes de violences.



CONTENU DU KIT

LA SCOLARISATION DES JEUNES ALLOPHONES

LA SCOLARISATION DES JEUNES UKRAINIENS

Durant l'année scolaire 2021-2022, 32 jeunes allophones d'origine ukrainienne et dont 6 avaient 16 ans ou plus, ont été scolarisés en Haute-Saône. Pour les jeunes de plus de 16 ans, un bilan des acquis scolaires et du niveau de maîtrise de la langue française a été réalisé au centre d'information et d'orientation (CIO) le plus proche du domicile afin de construire un parcours de formation en lien avec les intérêts et les projets du jeune. 17 élèves ont été scolarisés dans les écoles, 11 dans les collèges et 4 en lycée (2 en seconde générale et 2 en 1^{ère} générale).

Les services départementaux de l'Éducation nationale effectuent un suivi et un accompagnement des familles en lien avec la cellule d'accueil des Ukrainiens.

Un référent « Ukraine » est chargé, à la DSDEN de la Haute-Saône, du suivi des enfants à scolariser ou scolarisés. Les fonds sociaux des établissements d'accueil sont abondés et mobilisés pour répondre aux situations de précarité que peuvent rencontrer les familles des collégiens.

Des crédits fonds sociaux spécialement destinés aux élèves ukrainiens scolarisés dans le premier degré ont été répartis par le rectorat dans les collèges, à la rentrée scolaire 2022-2023. Les écoles transmettent les demandes d'aides des familles au collège de secteur.



UNITÉS PÉDAGOGIQUES POUR ELÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS

Durant l'année scolaire 2021-2022, **69 jeunes allophones** (hors élèves déplacés d'Ukraine) dont 29 avaient plus de 16 ans, ont été scolarisés dans les **4 Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A)** du département : au collège Albert-Jacquard à Lure, au lycée Cournot à Gray, au collège Jacques Brel et au lycée professionnel Pontarcher à Vesoul.

En 2022, **15 élèves** ont bénéficié d'un parcours sécurisé sur la phase d'orientation en fin de collège, avec une attention particulière apportée au traitement de leur candidature dans la voie professionnelle.

VI- LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

Comme en 2021, la sécurité du quotidien a été au cœur de l'action des forces de sécurité intérieure dans le département et le restera en 2023.

La présence renforcée des policiers et des gendarmes s'est traduite notamment par une augmentation des heures de patrouille. En 2022, **304 603 heures de patrouilles** ont été effectuées par les forces de sécurité intérieure sur le département.

Les modalités d'intervention des policiers et des gendarmes ont évolué pour s'adapter aux besoins de proximité des habitants. Ainsi, la gendarmerie effectue désormais **des permanences dans sept Espaces France Services** une à deux fois par semaine afin d'aller à la rencontre des usagers (Champlitte, Lavoncourt, Fretigney-et-Velloreille, Saulx, Quers, Mélisey, Saulnot).

Poursuivant cet objectif d'être au plus près des usagers, le déploiement du dispositif Ubiquity, permet par ailleurs aux gendarmes de se déplacer chez les habitants pour les dépôts de plainte.



EN COLLABORATION AVEC LES MAIRES

La sécurité sur le terrain se construit aussi en collaboration avec les maires au quotidien, notamment à travers la dynamique des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Deux contrats de sécurité intégrée ont par ailleurs été signés, en avril 2022, à Vesoul et sur le secteur de l'Aire urbaine (Héricourt, Montbéliard, Belfort) en mai 2022, afin de mobiliser les moyens en faveur de la sécurité et à la tranquillité publique. **Deux conventions de partenariat** entre la police municipale et la gendarmerie ont été également renouvelées par ailleurs.

En 2022, **deux conventions de participation citoyenne** ont été signées, celle de Andelarrot en zone gendarmerie, et celle de Vaivre-et-Montoille en zone police. Ces dispositifs ont vocation à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

LA LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

La lutte contre les stupéfiants est une priorité des forces de sécurité intérieure.

La cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS 70), permet aux services de police et de gendarmerie de mettre en commun leurs informations et d'être plus performants sur le démantèlement des réseaux. **Trois opérations** initiées par la CROSS ont ainsi permis la saisie de stupéfiants ainsi que **l'interpellation de cinq personnes**.

Sur le secteur d'Héricourt, une enquête initiée dès 2021 a mené **au démantèlement d'un trafic majeur de drogue** en 2022.

541 infractions pour usage et vente de stupéfiants ont été relevées en 2022.

La prévention est également au cœur de l'action de l'État avec en particulier des interventions dans des collèges et lycées. Des actions similaires seront reconduites en 2023.



SAISIE DE DROGUE
&
PATROUILLE À LA GARE DE VESOUL

FOCUS : VISITE DE GÉRALD DARMANIN

Mercredi 12 janvier, la Haute-Saône a été choisie par le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, pour illustrer les dotations du gouvernement pour la gendarmerie nationale en milieu rural. Lors de cette visite officielle, le ministre est venu poser la première pierre de la future gendarmerie de Champagney avant de se rendre à Melisey pour la signature d'une convention avec la Communauté de communes du Pays des Mille Etangs concernant la mise en place de permanences de la gendarmerie.

En préfecture, le ministre de l'Intérieur a répondu durant une heure aux questions de lecteurs de l'Est républicain sur des sujets variés : redéfinition des zones police-gendarmerie, circulation des armes, régularisation des jeunes sans papiers...

Enfin, le ministre a terminé sa venue dans le département par une visite du commissariat de Vesoul, l'occasion d'évoquer la dotation de **27 postes** supplémentaires qui viennent renforcer les effectifs de policiers.

Une concertation avec les élus a été menée pour identifier les propositions, permettant de densifier le maillage territorial de la gendarmerie en tenant compte de l'évolution de la population et des enjeux de délinquance.



VISITE OFFICIELLE DU MINISTRE
DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE - MER

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT

La préfecture a décliné au niveau local l'opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État. Les possesseurs d'armes héritées ou trouvées étaient invités du 25 novembre au 2 décembre à apporter ces armes soit pour les abandonner à l'État ou les déclarer en ouvrant un compte sur le nouveau système d'information des armes (SIA).

Trois sites de collecte ont été identifiés : brigade de gendarmerie de Lure, brigade de gendarmerie de Gray et commissariat de Vesoul afin de proposer un maillage territorial étendu et de proximité.

Les services de gendarmerie et de police étaient chargés de collecter les armes abandonnées à l'État et les services de la préfecture ont accompagné les personnes qui souhaitent conserver leurs armes pour créer un compte sur le SIA.

Au total, 103 comptes SIA ont été créés pour 253 armes déclarées et 551 armes et 20 000 munitions ont été récupérées par les forces de l'ordre.



**OPÉRATION NATIONALE
D'ABANDON D'ARMES
TROUVÉES OU HÉRITÉES**
DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE

**VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE?
ON LES RÉCUPÈRE!**
**VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER?
VENEZ LES DÉCLARER!**

RENDEZ-VOUS DANS LES SITES DE COLLECTE D'ARMES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

Ne prenez pas les transports en commun avec vos armes.
L'opération ne concerne pas les objets dangereux: munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm. Si vous en détenez, appelez votre préfecture pour organiser un enlèvement sécurisé.

Plus d'informations sur interieur.gouv.fr/armes



AFFICHE OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES (VIF)

En 2022 une hausse de 18,4 % du nombre de victimes de violences intrafamiliales (VIF) a été constatée. 79 % sont des femmes.

Pour faire face à cette évolution, les dispositifs locaux de lutte contre les violences intrafamiliales ont encore été renforcés en 2022 :

- La Maison de Protection des Familles (MPF) de la gendarmerie s'est implantée dans les locaux de la DSDEN début juin 2022, dans le but de renforcer les liens avec l'Éducation nationale notamment concernant les mineurs victimes de violences intrafamiliales.
- Un nouveau poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG) a été créé en septembre 2022.
- Cofinancés par la Préfecture et le Conseil Départemental, les deux ISCG travaillent ainsi à temps plein pour permettre une prise en charge globale et opérationnelle des victimes de VIF, avec un accompagnement adapté à leurs besoins.
- L'association France Victimes a déployé à partir de septembre 2022 le dispositif EVVI (évaluation personnalisée des victimes) qui permet de mieux identifier les mesures de protection les plus adaptées en fonction du danger encouru par la victime.
- À l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France, un élu a été désigné référent dans les conseils municipaux, afin de devenir un relais entre la population et les acteurs œuvrant en matière de violences intrafamiliales.

- Des moyens financiers supplémentaires ont été attribués aux associations, notamment au Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles pour les permanences de soutien psychologique et l'AFSAME à Gray et AHSRA pour l'hébergement d'urgence des victimes de violences conjugales.

MAISON DE PROTECTION DES FAMILLES



LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'ACCIDENTALITÉ

En 2022, l'Observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR) a recensé **17 décès** sur les routes du département et **101 blessés** lors des **92 accidents** constatés.

Ce sont **3 décès** de moins qu'en 2021.

BILAN DES CONTRÔLES

Les contrôles routiers ont augmenté par rapport à 2021 :

- ➔ + 43 % de dépistages alcoolémie
- ➔ + 40 % de dépistages stupéfiants
- ➔ + 34 % de conducteurs en infraction alcool
- ➔ + 20 % de conducteurs avec une consommation de stupéfiants détectée.

Ainsi, malgré une baisse de 48 % des suspensions de permis pour des délits de vitesse, ce sont encore 1 062 permis qui ont été retirés ou suspendus en 2022 **351 pour alcoolémie, 425 pour consommation de stupéfiants et 283 pour vitesse.**

VITESSE

Radars fixes : 124 974 infractions
Voitures radars : 12 210 infractions

CONTROLE ROUTIER DE GENDARMERIE



LE BILAN DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR)

En 2022, ce sont près de **32 000 €** qui ont été consacrés :

- pour l'éducation routière sur le deux roues motorisées,
- pour la mise en place de 48 journées organisées par la cellule sécurité routière de la DDT,
- pour la sensibilisation à l'alcoolémie et la prise de stupéfiant dans 33 classes des établissements de Héricourt, Lure et Luxeuil.

SE PRÉPARER À MIEUX GÉRER LA CRISE



EXERCICE DE SÉCURITÉ CIVILE :
NOMBREUSES VICTIMES AU LYCÉE ARAGON
À HÉRICOURT

L'année 2022 a enfin été marquée par la gestion de crises aussi diverses qu'inédites : accueil et orientation des déplacés ukrainiens à partir de février, gestion de la sécheresse dès le mois de août, tensions d'approvisionnement en carburant en octobre, préparation d'un plan en vue d'un potentiel délestage électrique en fin d'année.

Quatre exercices de sécurité civile ont été organisés : contamination d'animaux par la peste porcine, mise en œuvre du plan particulier d'intervention du barrage de Champagne, délestage électrique et les Tours de France.

Le 23 novembre 2022, un exercice a mis en scène une attaque par deux assaillants du lycée Aragon à Héricourt, entraînant la réponse des services de sécurité et de secours et le déclenchement de la disposition ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) dénommée NOVI-Alpha. Environ 200 personnes étaient mobilisées pour cet exercice de terrain grande nature.

2022 a également été la première année de l'organisation de la Journée de la Résilience qui a pour but de sensibiliser les populations aux risques. 4 ateliers animés par la préfecture, le SDIS et les associations de sécurité civile ont été proposés dans le centre commercial de Cora à Vesoul le 13 octobre 2022.

ASSURER LA SÉCURITÉ DES MANIFESTATIONS

En 2022, la Haute-Saône a accueilli les Tours de France masculin et féminin au mois de juillet : au total, **plus de 500 gendarmes**, sapeurs-pompiers, personnels du SAMU, de l'ARS, de l'ONF, de l'OFB et de la préfecture étaient engagés sur le terrain pour assurer la sécurité des spectateurs et des coureurs cyclistes.



TOURS FEMININ ET MASCULIN DE FRANCE 2022



SLOWUP 2022



SAINTE CATHERINE 2022

V- LA CITOYENNETÉ

LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

Les électeurs ont été appelés aux urnes les 10 et 24 avril pour les élections présidentielles et les 12 et 19 juin pour les élections législatives.

AGENTS MOBILISÉS POUR
L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS

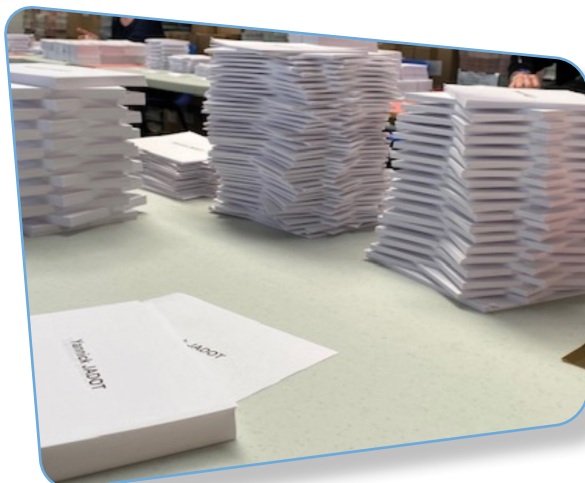
ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE



10 et 24 avril

2022

176 909 électeurs concernés
353 818 plis distribués pour les 2 tours
1 075 colis distribués aux communes pour
le 1er tour et 1 087 pour le 2d tour
53 agents mobilisés pour l'organisation
des élections



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



12 et 19 juin

2022

177 700 électeurs concernés
355 400 plis distribués pour les 2 tours
1 081 colis distribués aux communes pour
le 1er tour et 1 567 pour le 2d tour
52 agents mobilisés pour l'organisation
des élections

L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS

LES TITRES DE SÉJOUR

En 2022, **1 020 titres** de séjour ont été délivrés par la Préfecture, contre 1 001 en 2021.

Le département compte actuellement 5 667 ressortissants étrangers titulaires d'un titre de séjour. La délivrance de titre continue d'augmenter depuis la fin de la crise Covid, avec plus de 1 000 nouveaux détenteurs d'un titre de séjour (4 590 ressortissants étrangers titulaires d'un titre en 2021).

[L'intégration des publics primo-arrivants et l'accès à la citoyenneté](#)

En 2022, le nombre de signataires du Contrat d'Intégration Républicaine s'établit à 249, répartis de la manière suivante :

→ **132 bénéficiaires** d'une protection internationale (35 femmes et 97 hommes) ;

→ **117 personnes** (70 femmes et 47 hommes) ayant un autre titre, notamment pour des motifs familiaux ou professionnels.

Une session HOPE (hébergement orientation parcours vers l'emploi) a été organisée en octobre 2022, avec la présence de 12 stagiaires. Dans le cadre de cette formation de 6 mois à l'emploi en lien avec l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes, les participants ont débuté leur Contrat de Développement Professionnel Intérimaire (CDPI) chez le groupe Stellantis le 21 janvier 2023.

[Les mineurs non accompagnés](#)

Les arrivées de mineurs non accompagnés sur le territoire se stabilisent en 2022, avec 40 demandes de titre déposées en préfecture contre 37 en 2021.

Dématérialisation :

40 % des titres sont dématérialisés sur la plateforme ANEF, ce qui représente 75 % des demandes de titres déposées.

L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS

L'ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS

La Haute-Saône a accueilli 343 Ukrainiens : 223 sont actuellement logés ou hébergés dans le département et 120 sont repartis soit en Ukraine soit vers d'autres départements pour rejoindre des proches.

L'AHSSEA a été désignée association référente pour la prise en charge de l'accompagnement des Ukrainiens vers le logement et vers l'emploi. La Croix Rouge s'est pleinement investie dans les accueils (arrivées groupées). L'association Ukraine 70 a assuré la traduction.

L'accueil des Ukrainiens en Haute-Saône a été assuré au départ par des particuliers au sein de leur foyer. Après un appel lancé par la préfecture : environ 350 personnes ont proposé d'héberger des Ukrainiens dans leur logement.

L'État a attribué une aide de 150 euros par mois aux citoyens qui ont hébergé des Ukrainiens durant plus de 3 mois.

À ce jour, la majorité des personnes est accueillie dans des logements autonomes de collectivité ou de bailleurs sociaux. Seule une vingtaine de personnes reste en hébergement citoyen. Les enfants en âge d'être scolarisés sont intégrés dans les écoles, collèges et lycée.

Une vingtaine de personnes a également trouvé un emploi et donc une autonomie financière.



LA POLITIQUE D'ASILE

181 ressortissants étrangers se sont vus attribuer un titre de séjour (statut de protection subsidiaire ou réfugiés). Le parc d'hébergement est composé de 465 places, actuellement occupés à 86,5 %.

HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE ET RÉFUGIÉS

Pendant la procédure d'asile : 261 places en centres d'accueil des demandeurs d'asile et 144 places en hébergement d'urgence des demandeurs d'asile ;
Pour les réfugiés avant l'accès au logement autonome : 50 places en centre provisoire d'hébergement.

LES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC EN SITUATION RÉGULIÈRE

Neuf d'entre eux ont vu leur titre dégradé et 20 se sont vus opposer un refus de délivrance de carte de 10 ans.

À ce titre, une commission d'expulsion s'est réunie. De même, deux commissions du titre de séjour se sont réunies en mars et juillet 2022 conduisant à une mesure d'éloignement et trois refus de séjour.



LES DISPOSITIFS DE RECUEIL

CNI & PASSEPORTS

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre d'un plan d'urgence et de mobilisation pour l'accueil des usagers s'agissant de la délivrance des titres d'identité, à la suite d'un allongement des délais de prise de rendez-vous en mairie.

Dans ce cadre, un travail a rapidement été initié avec les élus afin d'améliorer la situation locale.

En 2022, les taux de production ont fortement augmenté. Les dispositifs de recueil (DR) ont enregistré **36 786 demandes de titres**, soit une augmentation de **63,14 %** par rapport à 2021.

Le délai moyen de rendez-vous pour l'année 2022 était de 46 jours. En juin 2023 le délais est de moins de 17 jours.

Afin d'assurer un maillage territorial optimal en termes d'accès aux services, **14 DR** supplémentaires ont été accordés en fin d'année 2022. Ils ont été déployés au cours de l'année 2023, ce qui portera à 30 le nombre de DR installés dans le département.



INAUGURATION DU DR
DE VAIVRE-ET-MONTOILLE EN JUIN

VI-LES CHIFFRES CLÉS

Des mesures de soutien en faveur des entreprises

Activité partielle :

173 592 heures soit 1,6 M€ versés aux entreprises -
181 établissements concernés et 1 848 salariés

Fonds de solidarité :

4 630 entreprises bénéficiaires pour un montant
de 59 M €

Des mesures de soutien en faveur des particuliers

Prime carburant : 44 M €

Chèque énergie : 2 823 064 €

Ma Prime Rénov' : 4 452 projets pour
22 351 254 € de subventions

Bouclier tarifaire : 38 361 600 €
d'économies pour les haut-saônois

L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES PERSONNES ET DES ENTREPRISES

Des mesures de soutien en faveur des agriculteurs

1 800 demandes PAC pour 80 M€
et 204 dossiers

4,7 M€ versés pour l'adaptation
des structures

Soutien des exploitations :

- 813 k€ versés pour la sécheresse,
- 2 M € d'aides à l'alimentation animale,
- 400 000 € pour la filière porcine,
- 230 000 € d'aide d'urgence grêle

Plan de Relance Plantons des haies :
356 700 €

France 2030

3 lauréats sélectionnés pour 2022 :

Lycée agricole Vesoul : 197 568 €
(compétences et métiers d'avenir)

Knauf Fibres : 403 339 € de subvention
et 268 893 € d'avances remboursables

(industrialisation de produits et de systèmes constructifs bois)

Mecaforging : 759 000 €

(diversification des sous-traitants automobiles)

Agenda rural

46 mesures - 2 communautés professionnelles territoriales de santé créées
222 519 € de subventions pour le développement de la vie associative
356 000 € de l'Agence nationale du sport pour les équipements sportif

CRTE

11 signés
116 dossiers (DETR, DSIL, DPV, FNADT) :
10 576 284 €

France Services

7 labellisations
23 308 usagers reçus
pour un taux de satisfaction de 91,7 %

L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les aides aux collectivités

Filet de sécurité :
30 collectivités aidées - 286 489 €

Concours financiers de l'État

Dotation politique de la ville :
10 projets - 215 667 €

Autres dotations :
98 M € - 27 dotations
(protection de la biodiversité, fonds innovation et transformation numérique, soutien aux communes forestières...)

DETR :
14 829 362 € - 365 dossiers
DSIL :
67 dossiers - 2 957 427 €
FNADT :
1 968 190 €

Ressource en eau

81 communes sévèrement impactées par la sécheresse

Forêt

156 dossiers
5,4 M €
1 165 ha de forêt reconstitués

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Éolien

2 parcs en fonctionnement
17 mâts
44,4 MW

10 mâts autorisés en 2022
43,5 MW

Photovoltaïque

4 projets autorisés
53,43 ha
19,97 MW

Lutte contre les stupéfiants

541 infractions
pour usage et vente de stupéfiants
soit + 57,7 %

7 opérations de démantèlement
de point de deal

Délinquance

Atteintes volontaires
à l'intégrité physique :
1 909 faits
soit + 18,4 %

Violences physiques crapuleuses :
24 faits
soit - 33,3 %

Violences sexuelles :
261 faits
soit + 48,3 %

Violences intra-familiales :
+ 18,4 %

Atteintes aux biens :
3 450 faits
soit + 6,6 % de cambriolages

Sécurité routière

92 accidents
17 décès
102 blessés

32 000 €
d'actions de sécurité routière

1 062 permis retirés ou suspendus
351 pour alcoolémie,
425 pour consommation
de stupéfiants
et 283 pour vitesse

Nombre d'infractions vitesse :
124 974

12 210 infractions relevées
par les voitures radars

**LA SÉCURITÉ DES
CITOYENS**





Rapport d'activité des services de l'État en Haute-Saône - 2022

Directeur de publication : Michel VILBOIS, Préfet de la Haute-Saône

Conception et réalisation : Bureau de la coordination interministérielle
et Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
de la Préfecture de la Haute-Saône



PREFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture de la Haute-Saône

1 rue de la Préfecture
BP 429
70013 VESOUL Cedex

03 84 77 70 00

prefecture@haute-saone.gouv.fr

www.haute-saone.gouv.fr
www.facebook.com/prefecture-de-la-haute-saone
<https://www.instagram.com/prefet70/>
www.twitter.com/@prefet70